



Compte rendu Réunion de CLE 09 novembre 2010

Personnes présentes :

M. Bodart – Maire d'Hesdigneul les Boulogne
Mme Desmyttere – Syndicat de la Propriété Privée Rurale 62
M. Daubelcour – Comité Régional de conchyliculture
M. Dausque – Association des propriétaires riverains
Mme Dacbert – Boulogne Info Conso
M. Facq – DDTM du Pas de Calais
Mme Clerc – DREAL Nord Pas de Calais
M. Poulain – Profession des carriers
M. Leleu – Profession agricole
M. Juda – Conseil Général du Pas de Calais
M. Parenty – Président de la CLE du Boulonnais
M. Delattre – Maire de Bazinghen
M. Joly – Maire de Ferques
M. Coche – Veolia
M. Meurice – ONEMA
M. Fasquelle – ONEMA
Mme Aubert – Agence de l'Eau Artois Picardie
M. Barré – CCT2C
M. Merlot – FDAAPPMA 62
Mme De Prémont – Maire de Bellebrune
M. Herbert – Conseil Général du Pas de Calais
M. Dubaille – Conservatoire du Littoral

M. Audollent – Symsageb
M. Quenel – Symsageb
Melle Barbet – Animatrice SAGE Boulonnais

Personnes excusées et ayant donné pouvoir :

M. Derrar – CAB
M. Lesaffre – Symsageb
Mme Fauchet – Conseil Régional Nord Pas de Calais
M. Bérard – Préfet du Nord
M. Ruelle – Maire de Wimereux
M. Pécron – Maire de Desvres
M. Jupin – Maire de Camiers

Le quorum est atteint puisque 29 membres sur 41 étaient présents ou représentés.

M. Parenty remercie les membres de la CLE de s'être déplacés et introduit l'ordre du jour. Plusieurs points seront abordés : la validation du rapport annuel d'évaluation du SAGE du Boulonnais, l'état d'avancement de la procédure de révision du SAGE, l'étude de requalification du Moulin de Mourlinghen et de sa passe à poissons, l'étude portant sur le suivi de l'eau dans l'environnement de décharges, l'avancement de la révision de charte du Parc.

M. Parenty précise qu'un temps sera prévu en fin de réunion pour aborder les points divers non soulevés dans l'ordre du jour.

1. Rapport annuel d'évaluation du SAGE du Boulonnais

M. Parenty rappelle que conformément à la procédure administrative, nous devons valider le rapport annuel d'évaluation du SAGE en CLE avant transmission au Préfet. Une première partie traite de l'activité de l'animatrice de la CLE et une seconde partie de l'avancement des mesures du SAGE.

Melle Barbet reprend les différentes activités qui ont régi la période s'étendant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010. Au niveau de la communication, 3 lettres de la CLE ont été éditées (n°8 à 10), un document d'évaluation vulgarisé à destination des Elus et partenaires du territoire a été réalisé, une conférence sur les SPANC a été mise en œuvre en collaboration avec le SAGE Audomarois, une réunion de CLE s'est tenue en novembre 2009, les sites internet ont été mis à jour, et 13 documents et CDROM de SAGE ont été diffusés sur demande de prestataires qui souhaitaient intégrer les mesures du SAGE à leur projet.

Sur l'aspect réglementaire du SAGE, 2 avis ont été émis sur la période. Quant au suivi des dossiers, l'animatrice a poursuivi son activité d'animation du dossier de reconquête de la qualité des eaux de la Liane, elle a également suivi le bureau d'études ayant travaillé sur la réhabilitation des décharges communales. Le dossier de SDEP (Schéma Directeur des Eaux Pluviales) a également été suivi, tout comme les plans de gestion des cours d'eau menés par le Symsageb. L'étude de requalification du Moulin de Mourlinghen a été finalisée. L'animatrice participe également aux groupes de travail du Parc Naturel Marin, du SCOT du Boulonnais, et de mise en place des périmètres de protection de la prise d'eau de Carly. La révision du SAGE est une mission supplémentaire qui a été lancée en 2009-2010 et qui prendra plus d'importance encore d'ici 2011 pour pouvoir respecter les délais de révision réglementaire.

La répartition des missions de l'animatrice est la suivante pour l'année écoulée : environ 58% sur le suivi de la mise en œuvre (réunions, suivi de dossiers), environ 4% sur le respect du SAGE (peu d'avis ont été demandés durant l'année), environ 3% sur l'évaluation du SAGE et 35% sur la communication.

Concernant la mise en œuvre du SAGE, le tableau récapitulatif des mesures estime à environ 67% le taux d'actions réalisées ou en cours de réalisation. 16% des actions sont programmées et 17% restent à programmer. Pour ces dernières, il s'agit essentiellement des mesures concernant la ressource en eau.

Dans le cadre de la révision du SAGE, un travail de redéfinition des indicateurs d'évaluation est en cours. Il est réalisé en collaboration avec la DREAL et l'Agence de l'Eau afin de faciliter la rédaction du rapport d'évaluation et améliorer sa pertinence.

M. Parenty propose que la CLE fasse ses remarques si elle en a.

Mme Aubert précise que dans la version transmise, il manque l'annexe 2 au rapport.

Melle Barbet rectifiera cet oubli lors de l'envoi au Préfet.

Le Symsageb a également quelques précisions à apporter :

- La rémunération à la queue pour les rats musqués est passée à 1,50€ depuis septembre 2010
- L'enjeu qualité des eaux à envisager dans la nouvelle mesure qui concernera le protocole d'accord sur la gestion du barrage Marguet
- le bassin de l'Hermitte sur la commune de Baincthun sera réalisé en 2011
- Les travaux du pont Jean Marck à Conteville les Boulogne ont été réalisés en novembre 2010
- A Le Wast, le Symsageb attend la réponse de la mairie concernant l'investigation réalisée dans la galerie souterraine traversant la place du village
- Concernant l'amélioration de la connaissance sur les inondations, il précise que 7 stations de mesures de niveau ont été installées afin de mesurer la propagation de l'onde de crue sur la Liane, et que 4 sondes sont posées dans la basse vallée de Slack.

M. Dubaille précise que concernant les dunes, celles-ci ont un ordre de préemption mais ne sont pas préemptées tel que cela est décrit dans le rapport.

M. Delattre signale que l'on a peut avancer sur la mise en place des SPANC et que cela continue à prendre un retard considérable au regard de la réglementation qui exige la réalisation de tous les contrôles pour le 31 décembre 2012.

M. Parenty précise, qu'en tant que Président de CLE, il a fait remonter ce manque aux organismes concernés (notamment Agence de l'Eau Artois Picardie) et que le seul moyen d'obtenir des financements plus conséquents est de modifier la délibération prise dans le cadre du 9^{ème} programme d'interventions de l'Agence. En effet, cette modification concernerait l'élargissement des communes pouvant avoir accès à ces financements (à l'heure actuelle, seules les communes littorales, en zonage ANC total ou situées dans les aires d'alimentation des captages prioritaires peuvent solliciter un financement à l'Agence de l'Eau). Mais l'enveloppe budgétaire de l'Agence de l'Eau n'est pas extensible à souhait.

Mme Aubert confirme cette information et précise que les exigences européennes sont en effet difficiles à tenir. Le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau prendra effet au 1^{er} janvier 2013, un certain nombre de délibérations seront revues lors de l'élaboration de ce nouveau programme.

M. Bodart insiste sur le fait que les petites communes qui ont un zonage collectif important ont aussi des difficultés à financer tranche par tranche les travaux d'assainissement. Ces travaux représentent un investissement lourd que les petites communes ne peuvent assurer.

M. Leleu ajoute à son tour que la solution de l'assainissement collectif n'est pas toujours la meilleure et que l'assainissement non collectif reste parfois la solution la plus fiable et la plus réalisable. Cependant, cela reste difficile à expliquer auprès des administrés qui subissent directement la différence de prix entre installation non collective et collective. Cela est d'autant plus difficile à justifier que l'ANC est requis tant qu'un réseau collectif n'est pas posé, et qu'une fois celui-ci posé, aucun remboursement n'est effectué pour passer de l'ANC au collectif.

M. Juda précise que le Conseil Général finance en partie l'assainissement non collectif.

M. Bodart demande à Mme De Prémont quel est son retour d'expérience quant à la mise en place de systèmes d'ANC sur le syndicat d'assainissement qu'elle gère ?

Mme De Prémont précise que ce qui fait le plus défaut dans les constats réalisés est l'entretien. Une fois le système enterré, les administrés oublient souvent qu'un entretien régulier reste la seule solution pour ne pas polluer le milieu naturel et assurer une efficacité et une longévité correctes au système. Le syndicat d'assainissement donne des réserves sur les installations mises en place, il arrive que parfois, même sur des installations neuves, les rejets ne soient pas corrects.

M. Coche ajoute que les inventaires des systèmes ont été réalisés sur les 9 communes de ce syndicat.

M. Leleu que les agriculteurs ont mis aux normes leurs exploitations agricoles et qu'il serait souhaitable que les particuliers en fassent de même pour leurs installations d'assainissement.

M. Parenty demande si d'autres remarques concernant le rapport d'évaluation restent à évoquer.

En l'absence de remarques complémentaires, Melle Barbet précise que ce dossier sera revu et corrigé avant transmission au Préfet du Pas de Calais.

2. Etat d'avancement de la procédure de révision du SAGE du Boulonnais

M. Parenty rappelle que le délai de mise en compatibilité avec la Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques (LEMA) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois Picardie est fixé à 2012.

Melle Barbet reprend les objectifs de la révision : le document sera complété par un règlement approuvé selon la procédure de consultation et d'enquête publique, le document sera constitué d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de l'eau (PAGD), d'un règlement opposable aux tiers, d'une évaluation environnementale et d'un atlas cartographique. L'opportunité à saisir ici est de retravailler l'ensemble des mesures (notamment celles qui ont du mal à être mises en application).

Les enjeux sont de répondre à la réglementation dans le temps imparti, de réajuster les ambitions du SAGE au regard de l'évolution du territoire et des actions qui ont été entreprises depuis 2004 et d'ajouter de nouvelles mesures.

L'atlas cartographique a été réalisé en août 2010, la rédaction des mesures et règles est en cours au sein des groupes thématiques. Concernant l'évaluation environnementale, le travail sera réalisé par l'animatrice.

Plusieurs groupes ont été réunis depuis juillet 2010 : Milieux naturels (2 fois) et Qualité de l'eau/pollutions (1 fois). Les groupes restant à réunir sont : Ressource en eau, Gestion de l'espace/Aménagement, Eau et industries, Eau et agriculture.

L'atlas cartographique a besoin de quelques ajouts et corrections supplémentaires. Les Elus de la CLE peuvent faire leurs remarques sur le document auprès de l'animatrice.

L'ensemble de ces documents sera ensuite validé en CLE avant transmission aux autorités compétentes et avant enquête publique.

Concernant le planning, les délais sont serrés. Une première version du SAGE sera éditée en juin 2011, la consultation administrative aura lieu entre septembre et décembre 2011. Suite aux remarques faites en consultation administrative, le document sera modifié en vue de l'édition d'une seconde version avant l'enquête publique, celle-ci devant se dérouler entre mai et juin 2012. L'approbation du nouveau SAGE est prévue pour décembre 2012. Afin de ne pas corrompre le délai qui nous est imparti, la CLE signalera suffisamment à l'avance aux administrations l'envoi des documents pour lancer les procédures.

M. Parenty demande à la CLE s'il y a des questions sur la procédure de révision.

M. Delattre a étudié le rapport d'évaluation et souhaite faire quelques précisions. Par rapport à l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti, M. Delattre souhaite savoir si une telle procédure peut être lancée dans la basse vallée de la Slack.

Melle Barbet répond que les critères de mise en oeuvre de cette procédure sont spécifiques et que la condition sine qua none reste la délimitation de la zone humide selon la procédure établie par la Police de l'Eau. La DDTM ne procédera pas à cette délimitation en 2011. Mais il reste à la commune la possibilité de faire délimiter cette zone par un bureau d'études compétent et de transmettre à la DDTM la délimitation pour validation.

Melle Barbet propose de transmettre avec le compte rendu la circulaire relative à l'exonération de la taxe foncière du non-bâti.

M. Delattre souhaite revenir également sur l'état d'avancement de l'étude de défense contre la mer de l'estuaire de la Slack. Un maître d'ouvrage serait à identifier afin de mettre en oeuvre cette étude.

Melle Barbet précise qu'une commission devrait se mettre en place afin de réfléchir aux aménagements qu'il serait souhaitable de mettre en place. Dans l'état actuel des choses, l'Etat reste propriétaire du Domaine Public Maritime (DPM). Si une maîtrise d'ouvrage est définie, elle devra être en adéquation avec le propriétaire du site.

M. Delattre demande où en est le plan de gestion pluriannuel de la basse vallée de la Slack.

M. Audollent répond que le plan de gestion est en cours d'élaboration. Celui-ci est défini en concertation avec la 6^{ème} section de wateringues, l'ONEMA, la DDTM, la Fédération de pêche et la Fédération de Chasse. La partie qui concerne le devenir des sédiments et des merlons reste à finaliser.

M. Delattre demande pourquoi la demande ponctuelle des wateringues pour un curage en 2010 n'a pas abouti.

M. Audollent rappelle que le PNRCMO a rédigé le dossier pour le compte de la section de wateringues et que celui-ci avait été transmis à la DDTM. Cependant, un retour des services administratifs a été effectué avec demande de pièces complémentaires. Le PNRCMO travaille à la finalisation de ce dossier, même si pour 2010, la période de curage est dépassée, le dossier sera retransmis aux services de l'Etat pour instruction. Une autorisation pourrait être délivrée en 2011.

M. Pierru précise que cela est important au regard des pertes subies par les exploitants.

M. Herbert remarque que plusieurs appellations sont relatives à la Slack (basse vallée ou marais). Il propose d'homogénéiser la dénomination à basse vallée.

3. Point sur l'état d'avancement de l'étude de requalification du Moulin de Mourlinghen

Le dossier d'étude est finalisé. Nous disposons des pièces suivantes : dossier d'étude, dossier Loi sur l'Eau, dossier de CCTP + plans, notice d'entretien de la passe.

Il a été transmis pour avis à l'expert passe à poissons de l'ONEMA. Nous attendons donc les éventuelles corrections à apporter au dossier de conception.

L'hypothèse du bureau d'étude Hydratec travaillant sur l'instauration des périmètres de protection de la prise d'eau à Carly a également été soumise à l'ONEMA.

En parallèle, la négociation avec les différents partenaires est à lancer pour pouvoir établir une clé de répartition financière et lancer les travaux.

4. Point sur l'état d'avancement du suivi de la ressource en eau dans l'environnement de décharges

Melle Barbet reprend l'historique de cette étude :

- 2007-2008 : inventaire des décharges communales présentes sur le territoire du SAGE du Boulonnais par la société Antéa
- 2009 : proposition de 10 décharges potentiellement dangereuses à suivre dans le temps
- fin 2009 : proposition de suivre 4 décharges sur les 10 précédentes identifiées et lancement d'un protocole de suivi par la société Amodiag
- 2010 : rendu de la phase 1 (caractérisation de la pollution de l'eau dans l'environnement des 4 décharges), rendu de la phase 2 (établissement d'un protocole de suivi dans le temps)

Les décharges suivies sont celles de Tingry, Leulinghen Bernes, Camiers et Equihen.

Les masses d'eau analysées sont les suivantes : eaux souterraine et superficielle pour Leulinghen Bernes, Camiers et Equihen ; eau souterraine seulement pour Tingry.

NB : en l'absence de références de certaines substances dans l'environnement, nous avons comparé les résultats aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (eaux brutes et eaux traitées).

Les résultats montrent que certains paramètres sont observés à des concentrations faibles voire à des concentrations traces. Les paramètres les plus souvent observés sont : les hydrocarbures, quelques pesticides, quelques métaux (Fer, cuivre, nickel, manganèse), de l'ammonium, des nitrites, du carbone organique total.

M. Quenel précise que dans les sols du tertiaire, il est normal de retrouver du fer et du manganèse.

M. Herbert se demande si un suivi vaut la peine d'être mis en place au regard des résultats obtenus.

Mme Clerc précise qu'il faut faire attention aux résultats obtenus et qu'une norme de potabilisation respectée n'implique pas l'absence d'effet sur le milieu naturel et les organismes qui y vivent.

Melle Barbet précise que l'étude est lacunaire puisque l'origine et la caractérisation réelle de la pollution n'ont pu être identifiées. Cela nécessite des investigations plus poussées. A ce sujet, le bureau d'études en charge de l'étude propose d'implanter des piézomètres afin d'identifier l'étendue du flux de pollution et de permettre de suivre cette pollution potentielle dans le temps. Au regard de l'investissement financier lié à ces piézomètres et de l'absence d'un plus grand nombre de mesures réalisées dans le temps, il est peu opportun de mettre en place ce suivi dans l'immédiat. Plusieurs campagnes de mesures pourraient en revanche être réalisées aux points déjà équipés. A Equihen, au niveau du plan d'eau, il est proposé de suivre à une fréquence annuelle les paramètres analysés dans cette étude. Cela peut être envisagé assez facilement.

5. Point sur les mesures de la charte du Parc

Melle Barbet fait une présentation de la dernière version de la charte du Parc et des mesures associées au thème de l'eau. Deux mesures traitent ainsi de la gestion durable de l'eau (orientation 4 de la charte), elles sont les suivantes :

- Mesure 9 : Renforcer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines et maîtriser les risques liés à l'eau
- Mesure 10 : Assurer la solidarité inter-bassins

Les objectifs ciblés sont de rétablir les continuités écologiques et sédimentaires pour les 5 principaux cours d'eau (Liane, Wimereux, Slack, Hem, Aa) ; d'établir une convention de gestion pérenne de la ressource en eau de l'Audomarois ; de respecter des objectifs de bon état écologique des différentes masses d'eau définis par le SDAGE.

Les principales actions de la mesure 9 sont les suivantes :

- Révision des SAGE de l'Audomarois et du Boulonnais
- Animation des CLE des SAGE de l'Audomarois et du Boulonnais, (suivi de la mise en oeuvre du Sage, avis sur les projets, évaluation, et révision des SAGE ...)
- Mise en oeuvre du SAGE du Delta de l'Aa, sur le territoire de la vallée de la Hem.
- Formalisation d'engagements réciproques autour de la sauvegarde, de l'utilisation de la ressource en eau potable et de la solidarité entre les territoires
- Renforcement des dispositifs de lutte contre les inondations (programmes PAPI)
- Valorisation des eaux d'exhaure du bassin carrier de Marquise : elle fait partie des sujets d'étude spécifique à mener, dans le respect des équilibres écologiques du marais de Slack.

Les principales actions de la mesure 10 sont les suivantes :

- Création d'une instance de concertation pérenne « inter SAGE » et formalisation des partenariats entre les CLE
- Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en lien avec les syndicats d'alimentation en eau utilisateurs, et les acteurs de la gestion de l'espace et de l'aménagement du territoire, en vue de la formalisation d'accords entre territoires « consommateurs » et territoires « producteurs »
- Coordination des programmes de gestion hydraulique des eaux de surface du polder flamand
- Maintien et rétablissement des continuités écologiques avec les territoires limitrophes.

M. Parenty demande s'il y a des questions à ce sujet.

M. Herbert précise qu'il serait cohérent d'utiliser le terme basse vallée de la Slack plutôt que Marais (au même titre que dans l'atlas cartographique et le futur document de SAGE).

M. Audollent ajoute que dans la mesure 10, les termes territoires « consommateurs » et territoires « producteurs » sont mal choisis étant donné qu'un territoire peut répondre aux 2 critères en même temps.

6. Points divers

M. Quenel souhaite faire part de sa réflexion concernant la valorisation des eaux d'exhaure du bassin carrier de Marquise.

La surface du bassin versant drainé est évaluée à 4700 ha pour Carrières du Boulonnais (CB) et 8770 ha pour Vallée Heureuse (VH).

Cela représente un volume de 4 millions de m³ au total d'eau stockée dans les carrières de CB et VH.

Plusieurs hypothèses de distribution peuvent être envisagées. Il s'agirait d'alimenter : soit le secteur de La Trésorerie par gravité, soit les forages d'Ambleteuse à partir de la côte 30, soit le réservoir de Wacquinghen.

Il faut évaluer dans un premier temps les besoins de chaque syndicat (Marquise-Rinxent, Ambleteuse, CAB). Dans un second temps, une évaluation financière de chaque option est à envisager pour vérifier la faisabilité du transfert d'eau. Le traitement nécessaire à la potabilisation et distribution de cette eau est aussi évalué financièrement.

Il est à noter que l'alimentation devra se faire en continu et que cela implique un stockage puisque l'activité d'exhaure des carrières n'est pas permanente.

Pour aller plus loin, une étude sur la valorisation de cette eau est donc à envisager, mais pour cela, une maîtrise d'ouvrage doit être définie. Cette thématique devra être intégrée également à la réflexion thématique de révision du SAGE sur la ressource en eau.

M. Poulain précise que l'aspect économique est à prendre en compte. Une concertation doit avoir lieu afin de connaître le devenir de cette eau en quantité non négligeable. L'aspect qualité est aussi à prendre en compte pour connaître la faisabilité du projet.

M. Bodart insiste sur le fait que ce thème doit être pris en compte dans la révision du SAGE.

M. Juda demande pourquoi il y a une vingtaine d'années, le projet de valorisation des eaux d'exhaure des carrières avait déjà fait l'objet d'un grand débat mais qui n'avait pas donné suite. Quelles en étaient les raisons ?

M. Quenel répond que ce qui était prévu, il y a 20 ans, était économiquement et techniquement difficile à réaliser puisque l'eau des carrières devait transiter par Carly.

M. Herbert ajoute que nous savons dorénavant que les eaux des carrières sont principalement constituées d'eau de pluie et non d'eau de nappe. Cela implique une variabilité importante de la qualité de l'eau.

Mme Rault demande si ce mode d'alimentation en eau pouvait dispenser les consommateurs de payer la redevance prélèvement ?

M. Poulain pense que comme la redevance prélèvement ne concerne que le prélèvement en nappe et qu'ici la proportion d'eau souterraine est minime, cette redevance ne serait pas à payer. Cependant, il précise que les carriers ne pourront être les opérateurs pour cette production et distribution d'eau potable. Il faudra trouver un organisme compétent pour le faire.

M. Quenel précise que l'aspect qualitatif est très important pour la production et la distribution d'eau potable, mais qu'il ne faut pas non plus oublier que sur l'aspect quantitatif, 30% d'eau doivent être restitués au cours d'eau.

M. Fasquelle insiste effectivement sur ce point et ajoute que certains cours d'eau présentent des dysfonctionnements au sein même des carrières (rupture de la continuité notamment) et que cela pourrait impacter la qualité de l'eau pompée.

M. Parenty conclut ce point et rappelle la nécessité de trouver un maître d'ouvrage pour réaliser l'étude de valorisation des eaux des carrières et évaluer la faisabilité du projet techniquement et financièrement parlant.

Melle Barbet ajoute que :

- concernant le rapport annuel d'évaluation, les corrections seront prises en compte avant transmission du rapport au Préfet,
- concernant la révision du SAGE, les groupes thématiques devront être réunis avant la fin du 1^{er} trimestre 2011,
- une prochaine réunion de CLE sera réalisée d'ici février 2011 pour faire un point sur la révision du SAGE.

M. Parenty remercie les participants et clôt la séance.

La prochaine réunion de CLE du Boulonnais se déroulera au cours du premier trimestre 2011.